

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :

En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 30

Date de convocation :
28/02/2024

**Date de publication
de la convocation :**
28/02/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 5 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq mars à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M.LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - M. BASSOLEIL Hervé - Mme BARDIN Isabelle - M.SZLATALA-PALLOT Nicolas - Mme PENAUD Nathalie - M.DELATTRE André - M. BLUME Pierre - Mme DEFERT Josette - M. VADOT Thierry - M. RECOUVREUX Christophe - Mme GAUDRY Céline - M. MERGEY Dominique - Mme COURBET Bénédicte - M. DURANDIN Thierry - Mme WELLENREITER Elisabeth - Mme ROMAN Yolaine - Mme FEGUIRI Christelle - M.BAUDOUIN Ludovic - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - M. PAJOT Frédéric - Mme DUBOIS Florence - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - M.STURM Yves

Absents excusés : M. CADOUOT Christian - M. RACLOT Frédéric - M. FREGONESE Ludovic

Absentes excusées et représentées : Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie (procuration à M. BLUME Pierre) - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie (procuration à Mme ROMAN Yolaine)

A été nommé secrétaire : M. VENTO Romain

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Budget « ZAC 6NA » - Clôture du budget annexe

Par délibération n°125-09-2007 en date du 20 septembre 2007, le Conseil municipal avait approuvé la création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) 6 NA.

L'ensemble des opérations d'acquisition, de cession et d'aménagement des lots ayant été réalisé, il convient de procéder à la clôture du budget annexe « ZAC 6NA »

Considérant que le compte administratif et le compte de gestion 2023 du budget annexe « ZAC 6NA » approuvés par le Conseil municipal du 5 mars 2024 laissent apparaître les soldes et résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDES RESULTATS 2022	RESULTATS 2023
Fonctionnement	1 155 926,18 €	584 959,61 €	2 881 910,62 €	2 310 944,05 €
Investissement	207 439,61 €	810 021,12 €	- 602 581,51 €	- €
Total du CA	1 363 365,79 €	1 394 980,73 €	2 279 329,11 €	2 310 944,05 €

Vu le compte administratif et le compte de gestion 2023 du budget annexe « ZAC 6NA »,

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE RESSOURCES du 20 février 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour et 3 abstentions (Mme HAZHAZ Dénia - Mme DUBOIS Florence - M. RICHARD Xavier) :

-DÉCIDE de procéder à la clôture du budget annexe « ZAC 6NA » et à la réintégration de la balance des comptes de ce budget sur la balance des comptes du budget principal par les opérations d'ordre non budgétaire idoines,

-CONSTATE que les résultats reportés du compte administratif 2023 du budget annexe s'élèvent à :

- Section de fonctionnement : 2.310.944,05 €

- Section d'investissement : 0 €

Soit un solde de gestion excédentaire pour l'exercice de 2.310.944,05 €

-PRÉCISE qu'il y a donc lieu d'imputer au budget principal de la commune, les crédits relatifs aux excédents du budget annexe « ZAC 6NA » au compte R002 pour un montant de 2.310.944,05 €.

-DONNE à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 5 mars 2024

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,


Guillaume RUET



Romain VENTO

